



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1452 du 20 mars 2014

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 18 mars 2014 : Communiqué CGT	3
2. Dossier « Contre la privatisation des routes » :	
✓ Courrier du groupe Communiste Sénat	4
✓ Article NVO	5-6
3. DGAC : « Equipement information du mois de mars 2014 »	7-8
4. ANCOLS : Compte rendu CGT de la réunion du 28 février 2014	9-10
5. CEREMA : Dossier spécial indemnitaire	11-14
6. Office nationale de la paie : Communiqué CGT Finances	15
7. Retraités : Demande d'audience FNEE - CGT sur l'action sociale pour les retraités du MEDDE – METL	16-17
8. MGET :	
✓ Rencontre FNEE - CGT et MGET du 14 mars 2014	18
✓ Communiqué de presse MGET	19-20



## AGENDA

### Lundi 24 au vendredi 28 mars :

10ème congrès de l'UCR à St Etienne

#### Lundi 24 mars :

OS / DGITM sur formation des SACDD

« spécialité transport terrestre »

#### Lundi 24 mars :

réunion fédérale des élus

CAP TSDD et SACDD sur le TRGS

Mardi 25 mars : commission 1 du CCAS

#### Mardi 25 mars :

groupe de travail UGFF sur outil syndical

#### Mardi 25 mars :

OS / DRH sur élections 2014, périmètre et note spécifique des Comités Techniques

Mercredi 26 mars : collectif fédéral VNF

#### Mercredi 26 mars :

comité national de suivi ADS – ATESAT

#### Mercredi 26 mars :

préparation CGT de la pré CAP des TSDD

#### Mercredi 26 mars :

réunion collectif ouvrier d'Etat sur le FSPOIE,

#### Mercredi 26 mars :

audience CGT au Metl sur action sociale des retraités

Jeudi 27 mars : préparation CGT – FSU du CHSCT M

Jeudi 27 mars : commission exécutive de l'UGFF

#### Jeudi 27 mars :

OS / DRH sur élection 2014, note spécifique d'organisation globale des CAP,

Jeudi 27 mars : pré CAP des TSDD

Jeudi 27 mars : secrétariat de l'Ofict

Vendredi 28 mars : CHSCT M

#### Vendredi 28 mars :

réunion confédérale sur les élections 2014 dans les CG

Lundi 31 au 2 avril : conférence nationale des UF

Lundi 31 mars : bureau de l'UGFF

Mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 avril :

stage transport de l'UIT

Jeudi 3 avril : secrétariat fédéral

#### Jeudi 3 avril :

OS / DRH sur action sociale au Medde-Metl

Jeudi 3 avril : CTM du Medde-Metl

#### Vendredi 4 avril :

Bruxelles, manifestation européenne,

appel CGT – FSU – CFDT - UNSA

Lundi 7 au vendredi 11 avril :

congrès de la Fédération CGT des Finances à Lyon

Mardi 8 avril : secrétariat de l'UIT

#### Mardi 8 avril :

OS / DRH élections 2014 sur note

spécifique des CCP OPA

#### Mardi 8 avril :

OS / DRH élections 2014 sur note spécifique des CAP des Adjointes Administratifs

#### Mercredi 9 avril :

rencontre CGT et FO sur le CEREMA

Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 avril :

AG CGT des personnels

de la DT de Strasbourg de VNF

#### Jeudi 10 avril :

OS / DRH élections 2014 sur

note spécifique des CAP des Personnel d'Exploitation

Jeudi 10 avril : CAP des TSDD

Jeudi 10 avril : bureau de l'UFR



## INFOS REVES



### Intérimaires et intermittents Ils préparent la mobilisation du 20 mars

En dépit du report par le Medef de la dernière séance de négociation sur la convention d'assurance chômage du 13 au 20 mars, la mobilisation s'est poursuivie la semaine passée. Des intermittents du spectacle, rejoints par des intérimaires, dont le régime est également discuté dans le cadre de la négociation de l'assurance chômage, ont occupé jeudi après-midi la Cour des comptes à Paris. La veille, les intérimaires avaient mené plusieurs occupations d'agences d'intérim à Paris. Intérimaires et intermittents seront naturellement mobilisés ce mardi 18 mars dans le cadre de la journée unitaire interprofessionnelle et ils préparent la mobilisation pour ce jeudi 20 à l'occasion de la dernière séance de négociation sur l'assurance chômage. (...)



### Négociation assurance chômage Faire reculer le patronat pour assurer de nouveaux droits pour toutes et tous !

L'ultime séance de négociation de la future convention assurance chômage définissant les droits à indemnisation des privés d'emploi pour les deux prochaines années a été repoussé à la demande du Medef du 13 au 20 mars 2014. Le patronat (MEDEF, CGPME, UPA) tente de faire passer une baisse des droits sans précédent :  
► modulation à la baisse du montant et de la durée des droits en cas de baisse du taux de chômage, de même qu'un passage du seuil d'ouverture de droits de 4 à 6 mois ; (...)



### Guerre des opérateurs téléphoniques Attention à la coupure de ligne pour les salariés et les usagers !

Communiqué commun de la Cgt et de sa Fédération des Activités Postales et de Télécommunication  
Low cost sur les box concernant l'abonnement internet, fusion Bouygues SFR, rachat par Numéricâble dans la téléphonie .... La bataille fait rage entre les quatre opérateurs français.  
Que l'on ne s'y trompe pas, derrière cette grande opération de Monopoly ce ne sont pas l'intérêt et les besoins des « clients » qui sont pris en compte et encore moins les besoins des salariés. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## COMMUNIQUÉ

### **Journée de mobilisation unitaire du 18 mars**

### **L'irruption des salariés pour changer la donne !**

Dans 140 villes de France, près de 240.000 salariés, retraités et privés d'emploi sont venus grossir les manifestations et rassemblements à l'appel des organisations CGT, FO, FSU et Solidaires. C'est le double de manifestants, un mois et demi seulement après le dernier rendez-vous national de mobilisation interprofessionnelle, le 6 février.

Cette nouvelle journée d'action signale un élargissement de la participation des salariés. Cette progression prend appui sur un contexte syndical unitaire plus favorable et un engagement des organisations professionnelles de la CGT, à travers les nombreux appels de ses fédérations. C'est aussi le résultat des rencontres avec les salariés sur leur lieu de travail.

L'aspiration des salariés à mieux vivre de leur travail et à voir leurs qualifications reconnues renforce l'urgence de réponses en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et des services publics.

Cette mobilisation doit encourager toutes celles et tous ceux qui depuis des semaines luttent contre les restructurations et les suppressions d'emplois. Cela doit encourager toutes celles et tous ceux qui considèrent que le pacte de responsabilité est une mauvaise réponse aux problèmes posés à l'économie française.

L'obsession patronale à poursuivre la logique d'exonérations des cotisations patronales conduit à enfoncer le pays dans la crise et réduit à chaque fois un peu plus la possibilité d'une relance économique favorable à l'emploi et à l'investissement productif. Seule l'irruption des salariés permettra de changer la donne. Cette journée de mobilisation doit trouver des prolongements dans les prochains rendez-vous revendicatifs dans les entreprises et dans la journée du 4 Avril prochain, date retenue par la CES pour revendiquer un plan d'investissement européen à la hauteur de 260 Mds d'euros par an pendant dix ans.

Cette somme permettrait de créer à terme 11 millions d'emplois de qualité. La solidarité et la détermination qui se sont exprimées aujourd'hui dans la rue sont les meilleurs arguments pour faire reculer les thèses du repli sur soi et l'austérité mais aussi ouvrir des alternatives économiques et sociales. Cette journée est un encouragement à poursuivre le rassemblement des salariés avec leurs syndicats pour le progrès social.

Montreuil, le 18 mars 2014



Paris, le 4 mars 2014

Fédération Nationale Equipement  
 Environnement CGT  
 Nicolas Baille – Secrétaire Général  
 Case 543  
 93515 Montreuil Cedex

Monsieur le Secrétaire Général,

GROUPE  
 COMMUNISTE  
 REPUBLICAIN  
 ET CITOYEN

Vous m'avez interpellée le 24 février dernier sur le plan de relance autoroutier 2015-2020 dont le coût est estimé à 3,7 milliards d'euros. Ce plan de relance est, en effet et selon le gouvernement, censé justifier un allongement de la durée des concessions, en contre partie d'investissements réalisés par les sociétés concessionnaires. Or, nous savons tous que ces investissements seront financés principalement par les usagers au travers des péages et que les sociétés concessionnaires aujourd'hui privatisées continueront d'engranger des profits au bénéfice quasi exclusif des actionnaires. Le rapport de la Cour des comptes, a ainsi récemment souligné que « les conditions actuelles (de concession) ne permettent pas de garantir les intérêts des usagers et de l'Etat ».

Je partage donc, avec l'ensemble des sénateurs du groupe CRC votre analyse, et la nécessité absolue de remettre sous maîtrise publique le réseau routier national pour répondre à l'intérêt général.

Pour cette raison, nous avons fait inscrire à l'ordre du jour, la proposition de loi que nous avons déposé dès le 25 octobre 2011 permettant la renationalisation des concessions d'autoroutes et l'affectation des dividendes à l'agence de financement des infrastructures de transport pour financer concrètement le développement multimodal des infrastructures favorisant le report modal.

Les débats sur cette proposition de loi, ont été entamés dès le 22 janvier dernier mais n'ont pu se terminer faute de temps. Nous reprendrons donc la discussion de cette proposition de loi le 19 juin prochain en espérant pouvoir constituer une majorité pour l'adopter.

D'ici là, la pétition publique que vous avez initié pour exiger des solutions de financement public pour entretenir et régénérer les routes existantes constituera à l'évidence un point d'appui dans nos débats. Nous pourrions par ailleurs nous rencontrer pour réfléchir ensemble à des initiatives communes pour alerter l'opinion publique sur ces enjeux.

Dans l'attente, je me permets de vous adresser cette proposition de loi, et vous prie de croire, en l'expression de mes salutations fraternelles.

**Eliane ASSASSI**  
 Présidente du groupe CRC



Robert/Ultra Images

# AUTOROUTES, L'ÉTAT PIÉGÉ AUX PÉAGES

Au moment où le gouvernement s'apprête à privatiser le reste du réseau autoroutier français, des élus des organisations syndicales, CGT en tête, dénoncent la gestion et les profits faramineux des sociétés concessionnaires devant un État incompetent.

PAR OLIVIER PERRIRAZ

**S'**il est une journée d'action dont aucun média ne s'est fait le relais, c'est celle du 11 février 2014. Pourtant, la plupart des directions interdépartementales des routes (DIR) du ministère de l'Équipement ont bel et bien été concernées par des arrêts de travail à l'appel de la CGT. En cause, la « relance du plan autoroutier » initiée par le gouvernement. Ces derniers jours, sur la rocade contournant l'agglomération grenobloise, plusieurs banderoles sauvages avertissent les automobilistes. Des calicots : « Non au péage sur la Rocade A480 » ou encore « Refusons la privatisation » sont ainsi visibles le long des 12 kilomètres entre le péage de Voreppe et l'accès à l'autoroute de Chambéry.

La privatisation, c'est pourtant ce que le gouvernement, théoriquement de

gauche, s'apprête à réaliser sur plusieurs tronçons autoroutiers que le service public et ses agents entretiennent encore aujourd'hui. Ainsi à Grenoble (A480), Toulon (tunnel A50-A57), Mâcon (Prissé et Cuny), Clermont-Ferrand (A75), Sevenans-Héricourt (RN 1019) et à Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer (RN42) des réorganisations et privatisations sont programmées, en plus de celles qui ne sont pas encore connues et non inscrites au fameux plan de relance. La fédération CGT de l'équipement et de l'environnement n'a pas manqué de révéler ce qui se tramait sans grande publicité. « L'ensemble des projets de privatisation représentent un investissement de 3,7 milliards d'euros qui vont être source de profits pour les actionnaires des sociétés d'autoroutes », prévient l'organisation syndicale.

## Le réseau routier bradé

Ainsi les représentants de l'État, obnubilés par la réduction des dépenses publiques, vont encore brader aux sociétés concessionnaires le reste du réseau routier. Aujourd'hui sept sociétés se partagent les 9 000 km d'autoroutes françaises. Elles sont toutes propriétés des trois groupes Vinci, Eiffage et Sanef et se partagent 95 % du réseau alors que seulement deux sont encore publiques : l'Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATBM) et la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFRTRF).

Un rapport commandé par la commission des finances auprès de la Cour des comptes et rendu public en juillet dernier soulevait pourtant, en des termes très explicites, la faiblesse de l'État face aux sociétés concessionnaires d'autoroutes :



Eymard-Duverney/Alpacar/Andia

« Le ministère des Transports ne négocie pas avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes dans un cadre lui permettant de disposer d'un rapport de force favorable. [...] La sous-direction compétente de la DGITM négocie quasiment seule, dans un cadre formalisé (faiblesse du substrat réglementaire, mandat de négociation non systématique, suivi interministériel et validation sporadique des étapes de négociation). Le ministère de l'Économie et des Finances n'est généralement pas associé aux négociations. Or, la DGTIM doit négocier avec des sociétés puissantes, adossées à de grands groupes, de BTP en particulier, pour lesquels les négociations concernant le secteur autoroutier s'inscrivent dans un cadre plus large avec de forts enjeux. Le rapport de force apparaît plus favorable aux sociétés concessionnaires et ne retrouve un certain équilibre que lorsque le ministère des Finances est associé aux négociations. »

Visiblement les enseignements de ce rapport n'ont pas été en mesure d'empêcher des décisions qui vont à l'encontre de l'intérêt général. Difficile de croire, à la suite de cela, aux fameuses contreparties exigées auprès du patronat par le gouvernement, dans le dossier du pacte de responsabilité.

À l'heure où le gouvernement insiste sur le besoin de trouver 50 milliards d'euros en utilisant les stratagèmes les plus antisociaux qu'ils soient, il est étonnant de voir à quel point les erreurs du passé ne servent pas de leçon. La privatisation des autoroutes, décidée en 2006 par le gouvernement Villepin, a rapporté 14,8 milliards en guise de

recettes publiques, et ce pour des concessions d'une durée de vingt ans, qui devraient s'achever entre 2019 et 2032. Cette vente avait pourtant été estimée par la Cour des comptes à 22 milliards d'euros. Or, les recettes perçues aux passages des caisses de péages ont atteint 8 milliards d'euros pour un résultat net dépassant les 2 milliards pour la seule année 2012. Il est étrange qu'un État en difficulté et disposant théoriquement d'une telle opportunité de recettes, continue à brader ce qui pourrait lui permettre de respirer.

### Des pertes d'emploi sont à craindre


Première conséquence du déséquilibre et du manque de rapport de force entre l'État et ces grands groupes capitalistes, une inflation des prix aux péages faiblement maîtrisée et dans une logique incompréhensible mais qui pèse sur le porte-monnaie des automobilistes. Pour exemple, entre Lyon et Grenoble, le tarif est désormais de 10,40 euros

pour 100 kilomètres, quand le trajet entre Dijon et Paris coûte 17,70 euros pour 300 kilomètres. Si les usagers comptent sur leurs représentants ou encore sur les moyens dont dispose l'État pour réguler le prix des péages, le rapport de juillet dernier apporte de savoureuses réponses : « Les deux seuls organes consultatifs que sont le comité des usagers du réseau national routier et la commission nationale des marchés des sociétés concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages d'art ne jouent pas pleinement leur rôle. En particulier la commission des mar-

chés ne fait, en pratique, pas usage des réels pouvoirs d'investigation et de publication qui sont les siens. » Et d'ajouter : « Les conditions actuelles ne permettent pas de garantir que les intérêts des usagers et de l'État sont suffisamment pris en compte. »

Quant à l'excuse des sociétés d'autoroutes qui consiste à argumenter sur l'investissement nécessaire du réseau, il est contredit par le modèle économique des contrats de plan rédigé par les sociétés, qui indique en toutes lettres que tout investissement est compensé par une hausse des tarifs. Ce ne sont donc pas les bénéfices qui sont réinvestis dans l'entretien ou les nouveaux projets. Comme le souligne la Cour des comptes, « ce modèle ne peut donc aboutir qu'à une hausse constante et continue des tarifs ».

L'autre conséquence de ces privatisations est sociale, et la CGT de l'équipement et de l'environnement (FNEE-CGT) n'a pas manqué de pointer ce qui risque de se produire. Pour les personnels, outre le manque de maîtrise du réseau et des missions par les agents du service public, des pertes d'emplois sont à craindre. Dans le cadre du plan de relance autoroutier, 75 agents seront directement concernés. La fédération de l'équipement et de l'environnement craint pour eux une perte du statut de fonctionnaire, une incertitude croissante sur le déroulement de leur carrière, avec, bien sûr, des conséquences en matière de retraite, mais également des conditions de travail dégradées. La privatisation de services publics s'accompagne rarement d'une hausse des emplois. Autre danger, dans le cadre de la réforme territoriale : que deviendront les directions interdépartementales des routes – comme bien d'autres services de l'État – qui risquent de se voir morcelées au travers de la création des métropoles. Pour la CGT, les conséquences pour les personnels concernés seront une nouvelle vague de transferts accompagnée des pertes de garanties de droits, de conditions de travail et, bien entendu, d'une incertitude statutaire. Depuis la privatisation du réseau autoroutier en 2006, les organisations syndicales estiment une perte de 20 % des emplois.

La CGT de l'équipement et de l'environnement indique, par la voix de son secrétaire général, Nicolas Baille, qu'elle s'opposera à toute privatisation. Elle revendique le retour dans le giron de l'État des autoroutes et rappelle son exigence d'une maîtrise, avec des agents du service public, de l'ensemble du réseau routier. 

### CE MODÈLE NE PEUT ABOUTIR QU'À UNE HAUSSE CONSTANTE ET CONTINUE DES TARIFS



**L**e Comité de suivi des personnels Équipement (Issu du GT Équipement) s'est tenu le 6 mars dernier. Voici une synthèse des discussions...

## Comité de suivi des personnels Équipement du 6 mars 2014

La réunion était présidée par M.GOUTEL (Directeur de Cabinet du SG DGAC) assisté des principaux représentants de la sous-direction des personnels. Il a tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de négociation. Les principales mesures protocolaires concernant les personnels Équipement seront présentées en Comité de Suivi du Protocole (CSP), le 7 avril prochain suivi éventuellement d'une réunion spécifique. Étaient présents la CGT, la CFDT, FO et l'UNSA (représentée par l'UTCAC qui ne syndique et ne défend pourtant pas les personnels Équipement)

### Effectifs

**La cartographie des effectifs « Équipement »** transmise fait apparaître une baisse des personnels Équipement en poste à la DGAC surtout dans les services à fort contingent Équipement (STAC et SNIA). 1er janvier 2013, 524 agents recensés - 1er janvier 2014, 498 agents recensés dont 107 ITPE, 108 OPA et 212 TSDD (pour mémoire la DGAC indiquait qu'il y avait 540 agents Équipement en 2012).

La baisse effective sur une année est supérieure à 5%. A noter, que les départs à la retraite ne sont pas remplacés entraînant pour certaines activités, un risque important de perte voire de disparition de compétence mais aussi une charge de travail croissante pour les agents restant.

**Les personnels Équipement ont servi de variable d'ajustement des suppressions d'effectif à la DGAC principalement les OPA et les TSDD.**

### Parcours professionnels

**A propos de la mobilité interne à la DGAC,** l'USAC-CGT, au vu des pratiques actuelles, revendique un cadre formel sur la mobilité pour permettre aux agents Équipement de la DGAC de dérouler un parcours professionnel au sein de la DGAC, en fonction des qualifications et de l'expérience acquise à la DGAC. La DGAC n'a pas répondu favorablement à notre demande pour le moment. Selon elle, les personnels Équipement seraient présents en son sein uniquement pour réaliser des missions que les corps de la DGAC ne sont pas en mesure de réaliser.

**L'USAC-CGT dénonce l'utilisation de personnels jugés comme étant « temporaires » et revendique la possibilité d'un déroulement de carrière au sein de la DGAC.**

### Sur les promotions dans les corps Équipement,

la DGAC a mis en place une harmonisation centralisée au niveau de SDP afin de donner de la transparence et de se conformer aux règles de gestion des corps

concernés.

Grâce à l'action de la CGT, un rééquilibrage des promotions prenant en compte le poids de la population de personnels Équipement dans chaque service de la DGAC et le contenu des dossiers a été opéré pour 2014. Néanmoins des progrès sont encore à faire !

**L'USAC-CGT a revendiqué une concertation supplémentaire au niveau DGAC**

### Sur les concours OPA,

il a été rappelé que leur organisation était en cours pour 2014 (la CCOPA de la DGAC se tenant l'après-midi sur ce sujet). De nouveaux concours pourront être organisés les années suivantes suivant les besoins exprimés par la CCOPA.

### Sur les détachements intégration,

en 2012 et 2013, 14 détachements ont été actés dans les corps IEEAC et TSEEAC. Les détachements 2014 seront prononcés au 1er février 2014, suite à une prise de position du contrôleur budgétaire. Pour les détachés dans le corps TSEEAC, selon l'administration, les qualifications statutaires correspondant au grade de détachement doivent être obtenues avant intégration. Les résultats des derniers passages de qualification sont d'ailleurs plutôt encourageants... Elle entend maintenir la durée maximale du détachement telle que définie dans les arrêtés (jusqu'à 5 ans) malgré les demandes d'intégration de TSDD détachés TSEEAC lauréats des qualifications.

**L'USAC-CGT continuera de revendiquer pour les personnels Équipement : une meilleure mobilité au sein de la DGAC et l'acceptation de toutes les demandes de détachements et intégrations.**

### Rémunérations

#### Bilan de la prime exceptionnelle,

Il fait apparaître que les versements en fonction des corps et des situations se sont étalés de novembre 2012 à octobre 2013 avec un dernier complément en mars 2014 (plus d'une quarantaine d'agents n'ont rien eu !).

#### Complément NES de 165 euros

Pour les techniciens supérieurs de l'Équipement et les Contrôleurs des travaux publics de l'état, le versement a eu lieu pour le plus grand nombre, mais il reste encore des cas qui ont été recensés et seront pris en compte prochainement.

#### Complément indemnitaire « perte d'EF »

Il concerne 15 ex-chefs de subdivision, a enfin été mis en place et sera maintenu chaque année.

L'USAC-CGT a réitéré sa demande à l'Administration de lui transmettre la liste des agents qui n'ont pu prétendre à la prime exceptionnelle. Les TSDD qui n'ont toujours pas perçu, la prime de 165 euros ou la prime exceptionnelle sont invités à contacter un représentant de la CGT qui transmettra à SDP...

**Commission indemnitaire :**

L'Administration a présenté le compte rendu de la commission indemnitaire des personnels Équipement d'octobre 2013 qui a marqué le début d'une harmonisation des pratiques disparates des services notamment entre ceux à fort contingent d'effectifs et ceux où des agents sont essaimés.

A l'issu du débat, la CGT a rappelé une nouvelle fois sa revendication d'un coefficient unique pour tous les agents concernés par l'ISS car la modulation individuelle est inefficace et inégalitaire.

**Gestion de l'ISS**

L'USAC-CGT a aussi rappelé que le dispositif actuel de paiement de l'ISS pour les personnels techniques Équipement arrivant ou quittant la DGAC ne permet pas d'assurer de continuité de versement et les délais de régularisation sont beaucoup trop longs.

**L'USAC-CGT a insisté une nouvelle fois pour que la DGAC mette en place un dispositif spécifique...**

**Prime de métier et PTETE**

En ce qui concerne les OPA, l'USAC-CGT a demandé à l'Administration de présenter une cartographie des montants de la prime de métier pour les OPA et de la PTETE pour les personnels d'exploitation (disparates à la création du SNIA composé de parties de différents services) et de les harmoniser par le haut.

**Déplafonnements indemnitaires**

Pour finir, l'USAC-CGT a demandé l'attribution du coefficient maximal de la PSR (en cours de refonte par le MEDDE) pour l'année 2014 afin de compenser le retard des mesures protocolaires pour les personnels techniques Équipement. De plus, l'administration n'a pas utilisé toutes les marges de gestion (déplafonnement) disponibles de certains corps lorsqu'elle en avait la possibilité (les contractuels, les CED, les ATAE...)

L'USAC-CGT continuera de revendiquer l'harmonisation des rémunérations sur les corps équivalents de la DGAC :

**A qualification égale, rémunération égale !**

**Formation**

Sur ce sujet l'Administration n'a pas pris en compte nos demandes issues du groupe de travail de 2012, le besoin de formations spécifiques au domaine aéroportuaire et d'acculturation à l'aéronautique ainsi que la mise en place d'une formation qualifiante. **L'USAC-CGT a insisté pour que le sujet avance concrètement d'ici fin 2014 pour préparer notamment une convention ENAC/STAC/SNIA.**

**Point d'information retraite**

L'Administration a présenté un document distribué en séance sur la procédure de départ à la retraite pour les agents détachés ou en PNA à la DGAC. Il y est expliqué succinctement la procédure à suivre pour demander sa mise en retraite. Le document sera prochainement accessibles aux agents concernés via les services et le site intranet de la DGAC.

**L'USAC-CGT demande à l'Administration d'élaborer un mémento sur la base d'un « qui fait quoi ».**

**Tableau de bord**

L'Administration a présenté en fin de réunion un tableau de suivi des actions dont la majorité des points y figurant ont été abordés. Cependant, l'USAC-CGT a rappelé sa demande d'une cartographie de la répartition des actes de gestion RH. Notamment au regard de la déconcentration de certaines tâches dans les PSI au Ministère, tâches réalisées principalement par les services administratifs du STAC et du SNIA, il convient de prendre en compte cette réalité dans la définition des effectifs des fonctions « Ressources Humaines » de ces services qui sont particulièrement exsangues compte-tenu de départs, comme il l'avait reconnu au cabinet ministériel, le secrétaire général de la DGAC (« ça nous coûtera quelques ETP supplémentaires » avait-il dit).

**L'USAC-CGT revendique des effectifs administratifs correspondant aux besoins des services, à recruter d'urgence y compris par voie de détachement en provenance du MEDDE !**

**Pour des effectifs correspondant aux besoins, des salaires reconnaissant les qualifications, la défense de la protection sociale et des services publics de qualité. Contre la pacte d'austérité à perpétuité...**

**Tous en grève le 18 mars!**

*Grève unitaire interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires*



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom : .....	
Corps : .....	Service : .....
Email : .....	Téléphone : .....
Adresse : .....	
.....	

**UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT**  
 1, Rue Vincent Auriol  
 13617 Aix-en-Provence  
 cedex  
**Tél. : +33.4.42.33.76.85**  
**Fax : +33.4.42.33.76.94**





## FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263, rue de Paris – case 543 – 93 515 MONTREUIL CEDEX  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
Mél : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Web : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **ANCOLS : réunion du 28 février 2014 avec les cabinets ministériels Logement et Finances**

Les blocages opposés à plusieurs demandes des représentants des personnels au comité de suivi de mise en place de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) ont conduit nos organisations syndicales à saisir les ministres Pierre Moscovici et Cécile Duflot par un courrier commun le 4 février dernier.

Une réunion, coprésidée par la conseillère sociale au cabinet Finances et le directeur adjoint de cabinet MÉTL, s'est tenue à ce sujet le 28 février avec les organisations syndicales, en présence de l'administration (SG/DRH, Miilos, DHUP) et du préfigurateur de l'ANCOLS (M. Pascal Martin-Gousset, directeur général de l'Anpeec).

En préalable, a été remise la pétition signée en quelques jours par la quasi-totalité des agents de la Miilos demandant : le traitement équitable et cohérent des régimes indemnitaires, la communication d'un projet d'établissement en amont du séminaire prévu début avril, l'information et l'accompagnement des personnels.

#### **Régime indemnitaire des personnels de la Miilos : une avancée, une inconnue...**

À l'heure actuelle, la part fonctions au titre de la PFR des agents de la Miilos (corps des filières administratives) relève de cotations différentes (AC ou SD) au siège et délégation interrégionale d'Île-de-France (AC) et en délégations interrégionales (SD). Ce qui n'est pas le cas des personnels de corps techniques, non soumis à la PFR. Avec la création de l'établissement public administratif ANCOLS, cette part fonctions serait celle des SD pour tout le monde. On est loin du respect de l'engagement ministériel de maintien des rémunérations et du principe d'un traitement égal au regard de fonctions égales d'inspections et de contrôles.

En réponse, l'administration assure qu'elle va instaurer une « sur-cotation » de la part fonctions des agents éligibles à la PFR, en appliquant le barème de l'administration centrale. Pour éviter une baisse d'indemnités, cela s'appliquerait aux personnels affectés au siège et à la délégation interrégionale d'Île-de-France. Mais le cabinet a réservé sa réponse pour les agents des délégations interrégionales affectés eux aussi demain à l'ANCOLS, en renvoyant à une réponse écrite sur ce point...

## **Projet d'établissement, organigramme, rétro-planning, accompagnement des agents**

Engagement est pris de transmettre ces documents 10 jours au moins avant la tenue du séminaire des personnels prévu les 1<sup>er</sup> et 2 avril (après-midi puis journée). Il s'agit que les personnels et leurs représentants disposent d'une information écrite, même à l'état de projet. Cela est indispensable pour sortir d'une situation anxiogène, nourrie de bruits ou de rumeurs sur les évolutions, les intentions, les pré-positionnements... Les personnels ont besoin de perspectives et d'informations régulières, pour se situer.

### **Niveau d'emplois et moyens de l'ANCOLS : le cabinet renvoie au budget 2015 pour préciser l'annonce d'une réduction « moindre qu'ailleurs »...**

Les cabinets des ministres avaient ouvert cette réunion en indiquant l'ambition et l'importance des missions attendues de l'ANCOLS : en substance, reprise des missions de contrôle exercées par la Miilos et l'Anpeec, ainsi que de nouvelles évaluations qualitatives, opérationnelles ou prospectives. Et d'illustrer ce propos par le choix d'implanter le siège et la délégation francilienne de l'Agence sur le site de la Défense, qui respecte le choix majoritaire des agents, mais ne relève pas du choix d'implantation le plus économe...

Au regard des effectifs de la Miilos (110 agents de droit public) et de l'Anpeec (43 agents de droit privé), figurant à l'étude d'impact 2013 de l'ANCOLS, nous demandons que le plafond d'emplois 2015 soit celui des effectifs 2013 et soit reconduit les trois premières années. Même demande pour l'addition des moyens de fonctionnement Miilos et Anpeec. Cela nous semble également nécessaire vis-à-vis du respect, dans les années à venir, de la clause de répartition entre agents de droit public (72 %) et salariés de droit privé (28 %) avec variation possible de + / - 5 %.

L'expérience vécue avec la création de l'ÉPA VNF au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ou de l'ÉPA CEREMA au 1<sup>er</sup> janvier 2014, démontre que les postes vacants dans les services constitutifs d'origine ont été supprimés des plafonds d'emplois des nouveaux ÉP... Rappelons également, que sur un budget annuel indicatif ANCOLS de l'ordre de 20 M€ (addition Miilos et Anpeec ; dont 13 M€ de charges de personnel), l'État va économiser 12,7 M€ en reportant les crédits budgétaires Miilos sur une nouvelle taxe de contrôle supportée par les organismes de logement social, en addition de la cotisation versée à la CGLLS. En 2012, le budget Anpeec s'élevait à 8,3 M€ prélevés sur les ressources de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Réponse des deux cabinets sur ce point : nous ne pouvons pas nous engager sur la clause de maintien des moyens et des effectifs pour les trois années à venir sur la base des niveaux 2013. Il nous faut attendre les arbitrages sur le triennal 2015-2017 dont le projet de loi de finances 2015, c'est-à-dire l'été 2014... Nous nous engageons à ce que la réduction des moyens et des emplois soit moindre que celle d'autres établissements publics au regard des missions et de la construction du nouvel ÉPA « ad hoc » ANCOLS...

**Nous devons recevoir des deux cabinets une réponse écrite permettant (ou non) de compléter les engagements du projet de document-cadre de l'administration sur la mise en place de l'ANCOLS.**

# Spécial Indemnitaire Cerema

## Il faut gagner l'harmonisation par le haut

**L'administration a refusé toute harmonisation par le haut des régimes indemnitaires et même de chiffrer les propositions de la CGT.** Sur la base d'un état des lieux partiel, elle a imposé la reconduction des régimes actuels, avec des évolutions marginales tenant compte du regroupement de directions sur un même site<sup>1</sup>.

Les arguments de l'administration pour maintenir le statu quo sont :

- un coefficient unique de service serait impossible, car le Cerema, à la différence d'un Service à Compétence Nationale, ne travaille pas exclusivement pour les services centraux ;
- il ne faudrait pas introduire de disparité avec les services territoriaux du ministère pour ne pas freiner les mobilités entre ceux-ci est le Cerema.

Ces arguments sont fallacieux et **n'expliquent d'ailleurs pas pourquoi l'administration impose une baisse de coefficients à certains agents, comme à l'ex-CETMEF (voir plus bas).** La CGT remarque de plus que :

- Le Cerema est comparable à un SCN : il intègre 3 services techniques centraux qui pour certains étaient des SCN. De plus, il est financé à 90 % par les directions d'administrations centrales.
- L'administration fait semblant de se soucier de la mobilité alors que celle-ci est bridée par la gestion régionale des postes. D'ailleurs, **rien n'empêche l'administration d'étendre nos revendications pour le Cerema aux autres services ministériels de manière à éviter les disparités qu'elle redoute !**

L'administration a prévu que : « tout agent conserve, le cas échéant et tant qu'il ne change pas d'implantation géographique, les paramètres de son indemnitaire s'ils sont plus favorables que ceux fixés pour l'entité du CEREMA correspondante ». **Cette règle n'aurait pas de raison d'être si l'harmonisation se faisait par le haut pour tous les agents du Cerema comme la CGT le réclame. Elle montre les intentions de l'administration : infliger des reculs aux salariés de l'établissement.**

La CGT n'est pas dupe, la politique d'austérité du gouvernement n'est pas compatible avec l'augmentation de la rémunération des agents. **La CGT combat l'austérité gouvernementale et revendique une augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux et des dépenses publiques.** Ces revendications sont légitimes et surtout possibles dès lors que le gouvernement choisirait de défendre les intérêts du salariat (80 % de la population en âge de travailler). Cela supposerait notamment de refuser le chantage de la dette publique. Cette dette n'est pas la nôtre, elle résulte non de l'augmentation des dépenses publiques (stables en % du PIB depuis 30 ans), mais d'une part de l'accumulation de cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus aisés et aux entreprises et d'autre part de la crise de 2008 qui a asséché les finances de l'État et dont les salariés sont victimes mais non responsables.

**Il est donc urgent que l'administration chiffre l'harmonisation par le haut de manière à prévoir une inflexion budgétaire permettant la satisfaction des revendications salariales.**

### Aligner les coefficients géographiques sur le coefficient le plus élevé existant au Cerema

**Pour toutes les primes dont le calcul dépend d'un coefficient géographique, la CGT défend un coefficient unique pour tout le Cerema, égal au coefficient le plus élevé existant.** Cette revendication répond à l'urgence sociale en matière de pouvoir d'achat. De plus, elle marque l'appartenance des agents à une même communauté de métiers.

Une fois cette harmonisation obtenue, la CGT est prête à discuter sur la façon de tenir compte dans la rémunération de contraintes géographiques sur certains sites (coût de la vie et du logement notamment).

**Elle revendique par ailleurs, un minimum de variation des primes, qui ne reflète bien souvent pas la manière de servir, mais constitue une arme pour opposer les agents les uns aux autres.**



<sup>1</sup> Cf. Régime indemnitaire, fiche de propositions – Comité de suivi du 16 octobre 2013.

## Indemnité Spécifique de service (ISS)

L'administration écrit : « concernant les coefficients de service, il est proposé de garder la logique géographique et que celle-ci soit identique pour l'ensemble des services d'un même site du CEREMA ».

Pour les agents de la Direction Technique « Eau, Mer et Fleuves » (ex-CETMEF) en résidence administrative à Aix-en-Provence et Nantes, le passage au Cerema représente une perte de 0,1 sur le coefficient géographique d'ISS.

**La CGT revendique un coefficient ISS de service unique de 1,20. Elle refuse en particulier les baisses de coefficient infligées à l'ex-CETMEF.**

Implantations	Localisations	Coefficient Cerema	Coefficient antérieur	Revendication CGT
Dter Nord Picardie	Lille, Sequedin et St-Quentin	1,2	1,2	1,2
Dter Méditerranée	Aix-en-Provence et Nice	1	1	
Dter Normandie Centre	Rouen et Blois	1,1	1,1	
Dter Est	Metz, Strasbourg et Nancy	1,1	1,1	
Dter Centre-Est	Bron, Autun, Clermont-Ferrand et l'Isle d'Abeau	1	1	
Dter Ouest	Nantes, Angers et St-Brieuc	1	1	
Dter Île-de-France	Miollis, Le Bourget, Trappes, Sourdun et Bonneuil	1,1	1,1	
Dter Sud-Ouest	Bordeaux et Toulouse	1	1	
Dtech Territoires et Ville	Lyon	1	1	
Dtech Infrastructures de transport et matériaux	Sourdun	1,1	1,1	
Dtech Eau, Mer et Fleuve	Compiègne, Brest	1,1	1,1	
	Nantes et Aix-en-Provence	1	1,1	
Siège du Cerema	Bron	1	1	

## Prime de Service et de Rendement (corps techniques et de recherche)

Le tableau ci-dessous présente les coefficients en vigueur dans les textes<sup>2</sup>. L'administration impose le coefficient « d'administration centrale » pour l'Île-de-France et le coefficient « de services déconcentrés » pour les autres implantations. Les agents de l'ex-CETMEF, qui bénéficient aujourd'hui d'un coefficient équivalent aux services d'administration centrale, verraient, selon cette logique, leur coefficient réduit...

	Coefficients dits « de centrale »	Coefficients dits « de services déconcentrés »
Catégorie A sauf directeur de recherche et chargé de recherche	1,82	1,32
Catégorie A directeur de recherche et chargé de recherche	2	2
Catégorie B	1,92	1,42
Catégorie C	2	1,79

### La CGT revendique coefficient de PSR maximum

	Coefficients Cerema	Coefficients antérieurs	Revendication CGT
Ex-Sétra	de centrale	de centrale	de centrale
Ex-DRIEA	de centrale	de services déconcentrés	de centrale
Cetmef	de services déconcentrés	de centrale	de centrale
Autres implantations du Cerema	de services déconcentrés	de services déconcentrés	de centrale

Par ailleurs, pour la CGT, il n'y a pas lieu de maintenir les disparités entre les agents d'un même niveau. **Les taux de base des ETST doivent être alignés sur ceux des dessinateurs et les taux de base des TSDD ne doivent plus faire référence aux anciens corps fusionnés, mais être alignés sur la situation la plus favorable.**

## Régime indemnitaire des OPA

L'administration renvoie la discussion sur le régime indemnitaire des OPA aux instances paritaires qui seront créées dans le Cerema. **Toutefois, la CGT revendique une égalité de traitement des OPA.**

<sup>2</sup> cf. [note de gestion 2012](#).

## Indemnité d'Administration et de Technicité (adjoints administratifs et techniques)

Sur cette indemnité, les textes différencient les montants selon que les agents soient en administration centrale ou en services déconcentrés<sup>3</sup>. Une nouvelle fois, la CGT revendique un alignement par le haut, c'est-à-dire l'application des grilles de centrale à tous les agents du Cerema concernés.

Par ailleurs, dans plusieurs services, suite au combat impulsé par la CGT, la modulation individuelle n'est pas appliquée. Nous estimons que cet acquis doit être maintenu et étendu à tous les agents concernés par cette indemnité.

## Prime de Fonction et de Résultats (secrétaires administratifs et attachés)

### LA TVA SOCIALE POUR LES NULS



Comme pour les primes précédentes, une distinction est faite entre l'île-de-France et la province<sup>4</sup>. L'administration a confié le soin au directeur général d'établir une grille de cotation « plus adaptée aux postes » du Cerema.

Il y a peu de chance que le Cerema modifie la cotation actuelle des postes, ni ne touche au volet résultat, dans la mesure où la Prime d'expertise et d'engagement professionnelle risque de se substituer à la PFR. Mais dans le principe, cette nouvelle prime ne changera rien puisqu'elle pérenniserait une part variable.

La CGT revendique à l'identique des autres primes une harmonisation par le haut.

## Indemnité pour contrainte de service

L'administration n'a fourni aucun élément d'analyse. Elle indique seulement que l'indemnité pour contrainte de service (au moins 20 sorties nocturnes par an) sera étendue à tous les services du Cerema (auparavant les STC ne pouvaient y prétendre). Cependant seules comptent pour l'octroi de cette prime les nuitées pour « des tâches de prélèvements, de mesures ou de contrôles, notamment sur des ouvrages ou des chantiers »<sup>5</sup>. La CGT revendique que cette prime soit étendue à toutes les nuitées, indépendamment du type de mission. Cela est d'autant plus légitime que la création du Cerema occasionne des déplacements de plus en plus longs et fréquents pour de nombreux agents.

## De nombreux points demeurent dans l'ombre

Le document remis par l'administration est largement incomplet : rien sur les primes métiers (travaux dangereux et insalubres, ...), rien sur l'institution de l'Indemnité Temporaire de Mobilité pour favoriser l'accueil d'agents sur des postes vacants, rien sur la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), rien enfin sur certains dispositifs spécifiques (seniorat, prime de restructuration, prime d'intérim, prime de « surcharge de travail »...).



3 cf. [note de gestion du 24 juillet 2013](#).

4 cf. [note de gestion 2012 pour les B administratifs](#) et [note de gestion 2012 pour les A administratifs](#).

5 cf. [décret n°2007-1625 du 16 novembre 2007](#) et [arrêté du 16 novembre 2007](#)

## Plus généralement, la CGT s'oppose à la rémunération au mérite

**La CGT milite pour une intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire, ce qui permettrait notamment leur prise en compte dans le calcul de la retraite.**

Tant que les primes demeurent distinctes, elle défend un **coefficient identique pour tous les agents**, fixé au maximum possible. La CGT est en effet opposée à la modulation individuelle des primes. Nous refusons que la rémunération des agents puisse varier d'une année à l'autre à la hausse comme à la baisse selon une logique méritocratique.

Une rémunération variable est en effet contraire au statut de la fonction publique selon lequel l'agent est titulaire de son grade, ce qui garantit sa rémunération et assure son indépendance. Or, le principe des primes, c'est que l'agent est rémunéré en fonction du poste occupé et de la façon dont il l'occupe. Cela remet en cause l'indépendance du fonctionnaire, qu'on pourra menacer de diminution de sa prime.

De plus, l'exercice de fixation des coefficients étant contraint par l'austérité, toute augmentation de la note d'un agent se fait aux dépens de celle d'un autre. **La concurrence du tous contre tous pour conserver sa rémunération s'accompagne d'une intensification du travail, de l'augmentation du stress et d'un assujettissement des agents aux desiderata de leur supérieur.**

Loin de donner satisfaction à tous, les régimes indemnitaires opposent les agents entre catégories, entre techniques et administratifs, entre zones géographiques...

Les primes visent de plus à ce que les agents essaient de défendre seuls le niveau de leur rémunération (ou de manière corporatiste) plutôt que de se défendre collectivement, notamment en se mobilisant pour l'augmentation du point d'indice.

La rémunération au mérite, supposée motiver les agents, est une fausse bonne idée. Lorsque des agents ne s'impliquent pas dans leur travail, la responsabilité en revient le plus souvent en premier lieu à l'administration : manque de moyens, manque de lisibilité dans les missions, pertes de repères, manque de visibilité sur l'utilité du travail demandé, incapacité de l'agent à faire son travail du fait de l'inadéquation entre ses compétences et sa (nouvelle) activité... Il est scandaleux que ces agents voient leur rémunération amputée au nom d'une moindre efficacité.

De plus, diminuera-t-on le coefficient d'un agent parce qu'il a pris un congé maternité, un temps partiel ou parce qu'il refuse de se faire écrêter des heures chaque mois ? Augmentera-t-on les coefficients des agents qui dépassent de beaucoup le temps de travail normal, alors que ces agents mettent en danger leur santé et ont peut-être moins de contraintes que d'autres (familiales notamment) ? **L'individualisation de la rémunération est ainsi un vecteur de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes.** Diminuera-t-on les primes d'un agent de chantier qui prend de l'âge et qui va désormais moins vite qu'un plus jeune dans le travail physique ? Enfin, en cas de travail d'équipe, quel peut être le sens d'une rémunération individuelle au « mérite » ?



## Rien ne se fera sans les salariés !

La CGT est à l'offensive pour obtenir le meilleur dispositif indemnitaire pour le Cerema. C'est pourquoi elle appelle tous les agents à la contacter pour faire connaître les situations délicates et dispositifs spécifiques (corps à effectif réduit...). **La CGT invite les agents à être unis face aux manœuvres de divisions que l'administration ne manquera pas d'utiliser en opposant certains agents à d'autres. La mobilisation de tous les agents pour leur avenir sera décisive vu les premières propositions de l'administration et face à la politique d'austérité menée par le gouvernement.**



# ONP : Ayrault décide de sa mise à mort !

**Le Premier ministre vient de trancher l'avenir de l'ONP (Opérateur national de paye). L'annonce est brutale ! Cette application qui devait remplacer à terme l'application de paye des fonctionnaires et servir à la « gestion des ressources humaines » est abandonnée. Force est de constater, une nouvelle fois, une très mauvaise gestion du projet qui conduit à un mépris total des personnels, quel que soit leur statut public ou privé, mais aussi à une gabegie financière sans nom !**

Depuis plusieurs mois, l'avenir de l'ONP était incertain. Malgré les demandes incessantes de la CGT pour obtenir des informations sur le devenir de ce projet et des personnels qui en ont la charge, le ministère a choisi la voie du mutisme. Pourtant, en quelques heures, l'annonce de la fin du projet est tombée avec brutalité.

En 2013, nous dénoncions les conditions déplorables dans lesquelles travaillaient les agents de l'ONP, sans moyen et sous la pression, tandis que des sommes importantes étaient dépensées en parallèle en faveur des prestataires informatiques privés. D'après nos estimations, le projet ONP aurait déjà coûté plusieurs centaines de millions d'euros, analyse confirmée par plusieurs rapports. Tout ça pour finir balayé d'un revers de main par le Premier ministre sans aucune considération pour les personnels concernés.

Le Secrétaire général de Bercy a tenu une réunion d'information, vendredi 7 mars, avec les organisations syndicales autour de la fin de l'ONP. Plus de 200 personnes sont concernées à Paris et Rennes par l'abandon de ce projet.

La CGT a fait part de ses exigences et notamment :

- la mise en place d'un comité de suivi ministériel décliné dans toutes les directions concernées,
- la communication du rapport Marzin qui a entraîné cette décision,
- un suivi personnalisé de l'ensemble des agents (titulaires et non-titulaires) impactés par la fin de l'ONP,
- un chiffrage complet du coût de l'ONP,
- la participation des syndicats à la construction d'une nouvelle feuille de route.

A l'heure actuelle, aucune proposition concrète n'est formulée sur le devenir des personnels et des missions qu'ils exerçaient. Un suivi personnalisé sera mis en place. Nous serons particulièrement vigilants à ce qu'aucun agent, quel que soit son statut, ne reste sur le bord du chemin. Une bourse à l'emploi spécifique est déjà mise à disposition des agents de l'ONP à Paris (Administration centrale).

Concernant les agents de Rennes, les 3 prochaines semaines seront consacrées à un inventaire de l'application et à sa fermeture. Aucune proposition concrète n'est pour l'instant faite concernant l'avenir du travail de ces agents. Une des pistes envisagée pour faire face à l'abandon de l'ONP est la consolidation de l'application existante PAY et ETR. La CGT exige donc à ce que leur remise à niveau soit uniquement réalisée en interne.

Comme nous le réclamons depuis de nombreuses années, tous les projets informatiques doivent être réinternalisés. Il faut en finir avec le recours à la sous-traitance à des entreprises privées. Plusieurs milliards d'euros d'argent public sont ainsi gaspillés au profit de quelques actionnaires plutôt que d'avoir recours à des personnels des Finances à hauteur des besoins, formés et qualifiés.

De même, il faut en finir avec les suppressions massives d'emplois qui conduisent à des situations de tensions comme celles qu'ont pu connaître les agents travaillant sur l'ONP. Ces pressions, de plus en plus fortes dans l'ensemble des services des ministères économiques et financiers, sont intolérables. **Le 20 mars, agissons tous ensemble par la grève et les autres actions proposées !**



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Madame Cécile DUFLLOT**  
Ministre de l'égalité des territoires  
et du logement ( METL )  
Hôtel de Castries  
72, rue de Varenne  
75007 Paris

**Monsieur Philippe MARTIN**  
Ministre de l'écologie,  
du développement durable  
et de l'énergie ( MEDDE )  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Montreuil, le 3 mars 2014

**Objet :** Demande d'audience sur l'action sociale en faveur des retraités du METL-MEDDE

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de solliciter une audience dans le but de clarifier l'action sociale menée en faveur des retraités de vos ministères.

Les retraités occupent une place importante dans l'action sociale conduite par le ministère de l'Équipement depuis les modifications apportées le 23 décembre 1998 à l'arrêté du 22 mai 1985 instaurant le CCAS et les CLAS.

Un arrêté ministériel du 13 janvier 1999 a autorisé la création d'un traitement national automatisé d'informations nominatives relatif à l'information et à l'association des personnels retraités à l'action sociale du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Cet arrêté a été complété par la circulaire ministérielle n°99-87 du 2 décembre 1999 relative à l'utilisation du fichier des retraités du Ministère de l'Équipement, du Transport et Logement.

Enfin, la circulaire ministérielle n°99-51 du 29 juillet 1999 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités, a précisé le volet interministériel avec les différentes prestations ouvertes aux retraités, ainsi que le volet ministériel instaurant un principe d'égalité de l'accès à l'action sociale du ministère de l'Équipement, du Transport, et du Logement aussi bien au bénéfice de ses actifs que de ses retraités.



Elle précise notamment l'accès aux prestations sociales ministérielles, à la participation aux actions collectives des CLAS, au droit aux informations concernant l'action sociale et au bénéfice de la médecine de prévention dans le cadre de la protection des agents contre les risques de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Depuis 1999, les services de nos ministères ont été considérablement restructurés et réorganisés consécutivement aux transferts dans les conseils généraux et les établissements publics et aux fusions de services DDE-DDAF à l'échelon départemental et DRE-DRIRE-DIREN au niveau régional.

Ainsi les fichiers de retraités ont été souvent perdus, plus mis à jour ou abandonnés.

De ce fait, les CLAS ont les pires difficultés à informer les retraités sur leurs droits en matière d'action sociale et sur les actions collectives qu'ils organisent.

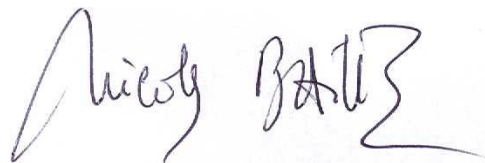
Ces dernières années, alors que les textes qui régissent l'action sociale ministérielle et interministérielle prennent bien en compte les retraités, les représentants du personnel CGT siégeant au CCAS se heurtent à un refus catégorique des représentants de l'administration d'appliquer les textes de 1999 en réactivant le fichier des retraités de nos ministères afin de le mettre à la disposition des CLAS pour qu'ils puissent développer l'action sociale au bénéfice des retraités de leur service.

C'est pourquoi, la Fédération CGT vous demande avec insistance de rétablir ce droit en donnant des instructions à vos services afin de mettre un terme à cette injustice.

La Fédération CGT est disposée à vous rencontrer avec une délégation afin de vous exposer plus avant ce dossier.

Enfin, j'insiste sur le caractère social de cette demande qui concerne une population de veuves, veufs et de retraités de nos ministères vivant avec de très faibles revenus et pour beaucoup se situant en dessous du seuil de pauvreté.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie de croire Madame la ministre, Monsieur le ministre, en mes sentiments respectueux.



Nicolas BAILLE  
*Secrétaire Général de la FNEE-CGT*



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Rencontre du 14 mars 2014 entre la MGET et la FNEE-CGT**

Suite à la publication du communiqué de presse du 3 février 2014 « La MGET décide de rejoindre le groupe MGEN » ci-joint, Hubert BORDERIE, Président de la MGET, a sollicité un rendez-vous avec la direction de la fédération CGT Équipement/Environnement.

Une délégation de la direction fédérale composée de Nicolas BAILLE, Secrétaire Général et Fabrice BOUQUET en charge des questions de la protection sociale et protection sociale complémentaire a rencontré Hubert BORDERIE le 14 mars 2014 au siège de la MGET.

Cette réunion a permis d'aborder les réformes à venir sur la gestion du régime obligatoire des fonctionnaires de nos ministères ainsi que la fusion entre la Mutuelle Générale Environnement & Territoires (MGET) et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN).

Les membres de la CE fédérale étaient informés de la fusion suite à la présentation faite à la CE fédérale du 28 janvier 2014 par Fabrice BOUQUET.

Cette réunion nous a permis d'aborder les questions soulevées lors de la CE fédérale ainsi que les conséquences de cette fusion sur le régime obligatoire des fonctionnaires de nos ministères d'une part et sur les offres complémentaires tant référencées par nos ministères que celles s'adressant aux territoriaux d'autre part.

Pour le régime obligatoire, Hubert BORDERIE nous a présenté les grandes lignes du projet politique de l'UMFGAM (Union des Mutuelles de Fonctionnaires Gestionnaires de l'Assurance Maladie) et de la traduction technique avec le projet AMBRE (Ambition Réussite). Cette évolution va avoir un impact sur le service aux assurés sociaux dans les années à venir.

L'option prise par la MGET sur la gestion intégrée du régime obligatoire et régime complémentaire avec ces nouvelles structures permet de défendre une partie intégrante du Statut des fonctionnaires à savoir la gestion par les fonctionnaires de leur sécurité sociale.

Pour le régime complémentaire, le Président de la MGET nous a confirmé la pérennisation des offres actuelles de la MGET. De plus, il nous a présenté les garanties prises pour la pérennité et la défense de l'emploi des salariés et agents de la MGET dans la MGEN.

De même, a été confirmé dans le cadre de la fusion, le maintien de l'identité de la MGET avec le renforcement de la Fondation de la route et de l'IRPS. Il y aura également dans les mois qui viennent des confirmations sur les modalités d'intégration de militants MGET dans les différentes structures politiques de la MGEN.

Enfin, Hubert BORDERIE a confirmé sa présence à la CE fédérale du mois de juin prochain, permettant de poursuivre l'échange avec les membres de la CE fédérale.

3 février 2014

## Mutuelle du groupe Istya, **la MGET décide de rejoindre le groupe MGEN**

**Les conseils d'administration du groupe MGEN et de la MGET ont décidé de proposer à leurs Assemblées Générales de 2015 l'intégration de la MGET au groupe MGEN. Ce rapprochement permettra aux deux mutuelles de renforcer leurs positions en santé et prévoyance, notamment au sein de la fonction publique d'État et parmi les agents des conseils généraux et régionaux.**

L'objectif de ce rapprochement est double. Il vise à :

- améliorer la qualité du service aux adhérents des deux mutuelles,
- préparer la seconde vague de référencement par les Ministères, prévue en 2016-2017.

Le schéma d'intégration s'appuie sur trois axes :

- fusionner la MGET (livre II) en intégrant les adhérents MGET fonctionnaires au sein de la MGEN et les non-fonctionnaires au sein de MGEN Filia<sup>1</sup>,
- cultiver l'identité MGET à travers sa mutuelle, MGET Action solidaire (livre III), dédiée à l'action sociale, qui sera membre du groupe MGEN,
- renforcer les structures de prévention fondées par la MGET, l'Institut de Recherche en Prévention Santé (IRPS) et la Fondation de la Route.

En prenant cette initiative, la MGET marque sa volonté d'aller avec le groupe MGEN au-delà des partenariats tissés dans le cadre de l'union mutualiste de groupe Istya<sup>2</sup>, en cohérence avec la stratégie des mutuelles membres de l'union.

D'ores et déjà, des mesures sont mises en place progressivement, comme la mise à disposition de locaux pour la MGET au sein de sections départementales MGEN. Des chantiers opérationnels vont être lancés en février 2014.

Ce projet sera soumis au vote des délégués du groupe MGEN et de la MGET lors de leurs assemblées générales respectives mi-2015.

---

<sup>1</sup> La MGEN est la mutuelle du groupe MGEN réservée aux personnels de la fonction publique. MGEN Filia est la mutuelle interprofessionnelle, ouverte à tous.

<sup>2</sup> Les mutuelles affiliées à l'union mutualiste de groupe Istya sont le groupe MGEN, la MNT, la MGEFI, la MGET, la MCDef et la MAEE.

## **Hubert Borderie, président général de la MGET**

*« La MGET retrouve au sein du groupe MGEN des valeurs qui sont les siennes : la solidarité, la démocratie, la responsabilité. Nous partageons et défendons la vision d'une protection sociale fondée sur l'assurance maladie obligatoire et la garantie d'un accès aux soins de qualité pour tous. La MGET souhaite par ce projet contribuer au renforcement du mouvement mutualiste, notamment au sein de la fonction publique. »*

## **Thierry Beudet, président du groupe MGEN**

*« Comme la MGET, la MGEN est une mutuelle issue de la fonction publique d'État. La MGEN et la MGET ont de nombreux points communs comme leurs valeurs, leur attachement au militantisme, leur volonté de toujours mieux servir leurs adhérents. Je salue la décision des responsables de la MGET de se rapprocher de nous, ce qui nous renforcera à l'évidence vis-à-vis des employeurs publics. Je veux également dire notre fierté de voir la confiance qu'ils placent en la MGEN. »*

## **A propos de la MGET**

Créée en 1946, la Mutuelle Générale Environnement & Territoires, MGET, est la première mutuelle complémentaire santé-prévoyance des agents du Ministère du Développement durable, qui l'a retenue dans le cadre du référencement. Elle protège également les agents territoriaux notamment au sein des Conseils généraux et régionaux. Son offre, conjointe avec la MGEN, a par ailleurs été référencée par le Ministère de l'Agriculture. La MGET agit en faveur d'une santé durable pour ses adhérents. Ainsi, la MGET développe un programme concret d'action sociale et de prévention à travers trois structures qu'elle a fondées : la MGET Action solidaire, mutuelle dédiée de livre III, l'IRPS (Institut de Recherche en Prévention Santé) organisme agréé qui mène des actions de formation et d'accompagnement dans les domaines de la santé au travail, du bien vieillir et de la santé publique ; la Fondation de la Route, fondation d'entreprise MGET, qui mène des actions de prévention des risques routiers. Chiffres clés 2012 : 227 179 personnes protégées, 379 % de marge de solvabilité, 200 millions d'euros de cotisations appelées, 101 sections départementales, 360 salariés, 2000 militants.

## **A propos du groupe MGEN**

Mutuelle santé / prévoyance / dépendance / retraite, le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et leur offre une couverture complémentaire. Via la mutuelle MGEN Filia, il propose une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Il gère également 33 établissements sanitaires et médico-sociaux (médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées...) En 2012, le groupe MGEN a protégé plus de 3,5 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros.

## **Contacts Presse**

Sophie Vincensini - sophie.vincensini@mget.fr - 01 58 46 88 30

Benoît Coquille - bcoquille@mgen.fr - 01 40 47 23 92